



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 39316

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'utilité d'introduire la philatélie dans les activités d'éveil des écoles. Dans le projet de modification des horaires scolaires pour créer un mi-temps pédagogique avec l'après-midi consacré aux activités d'éveil de l'enfant, le contenu de ces activités est forcément en discussion. Faut-il introduire la philatélie dans ces activités ? Du moment que l'enfant a le choix et que des personnes compétentes sont disponibles pour le guider, il serait utile de faire une place à la philatélie. Au contact des timbres-poste, l'enfant peut beaucoup apprendre : l'histoire de son pays, les inventions célèbres, la faune et la flore qui l'entourent, l'aventure de l'aéropostale... La collection de timbres est certainement une occupation plus saine que les jeux vidéo ou simplement le désœuvrement. L'argent de poche dépensé pour l'achat de timbres ne sera pas utilisé pour la drogue ou d'autres passe-temps dangereux. La philatélie commencée à un jeune âge n'est pas seulement enrichissante, mais elle devient vite une passion qui dure toute la vie. En considération de ces réflexions, il lui demande s'il a l'intention d'introduire la philatélie comme activité d'éveil facultative dans le nouveau programme scolaire.

Texte de la réponse

Conformément aux nouveaux programmes de l'école primaire et, plus généralement, aux priorités définies par le nouveau contrat pour l'école, des actions ont été mises en œuvre à la rentrée de 1995, qui relèvent à la fois d'un enseignement et d'une pratique qui rendent la découverte du monde concrète et attrayante pour l'enfant. C'est, en effet, dès l'école maternelle que l'élève développe sa sensibilité, son imagination et sa capacité de créer, ses facultés d'attention et de concentration, son esprit critique et son aptitude à exprimer des goûts et des choix. Dans le cadre des activités d'éveil, l'enfant participe à la réalisation personnelle ou collective de projets. La philatélie peut être une activité permettant l'approche du monde de la faune, de la flore, de l'histoire ou de la géographie. En effet, la découverte du monde des objets et des images se fait, en classe, au moyen de divers jeux ou par l'utilisation d'objets variés, dans des situations fonctionnelles. Par ailleurs, et dès son plus jeune âge, l'élève est mis en présence d'un grand nombre de supports (affiches, photos, albums, timbres...), dont on sait le plaisir et l'intérêt qu'ils suscitent chez l'enfant. Malgré l'intérêt que peut présenter une telle démarche, il n'est pas possible d'envisager l'introduction de la philatélie dans les programmes de l'école primaire. La philatélie s'intégrerait plus facilement à des activités d'animation, de loisirs ou à un projet d'école. À titre d'exemple d'expérience intéressante, il est à noter que la délégation de La Poste, en région Bourgogne - Rhône-Alpes, est à l'origine du lancement d'une opération pédagogique originale intitulée « Le timbre, chemin de la découverte », destinée aux élèves de CM 2. Une équipe composée d'enseignants, de conseillers pédagogiques, de philatélistes et de postiers a choisi six thèmes du programme de CM 2 pour lesquels a été conçue une animation pédagogique s'appuyant sur le timbre et la philatélie. Des documents pédagogiques sont remis gracieusement, par La Poste aux enseignants qui en font la demande. Devant le succès rencontré, cette opération s'est élargie à l'ensemble du pays et près de huit mille classes de CM 2 ont demandé la mallette pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39316

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2811

Réponse publiée le : 8 juillet 1996, page 3673